

Soutien de la FAO aux pêches **Note stratégique**

1. Analyse des besoins et des avantages comparatifs de la FAO:

Besoins: Le poisson et les produits de la pêche resteront, dans un avenir prévisible, une source importante de nourriture et de protéines ainsi que de revenus par la production et le commerce. Le secteur de la pêche continuera donc à jouer un rôle important dans la nutrition humaine et dans la lutte contre la faim et la pauvreté et à répondre à des besoins que d'autres secteurs ne peuvent satisfaire. On s'attend à ce que la demande de poisson et de produits de la pêche continue d'augmenter, du fait non seulement de la croissance de la population mondiale, mais aussi de la croissance économique. Corrélativement, il deviendra de plus en plus nécessaire de gérer et de conserver de manière efficace ces ressources. Il sera essentiel d'assurer l'utilisation durable des stocks sauvages qui sont exploités par les pêches de capture, aussi bien dans les mers et les océans que dans les cours d'eau et les lacs. Dans la mesure où ces stocks atteignent leurs limites sur le plan de la production, l'aquaculture devrait faire face à la demande croissante. Le développement responsable et cohérent de l'aquaculture, sur terre et dans le milieu marin, constitue donc un défi majeur et complexe qu'il faudra relever soutenir dans les années à venir. Tant pour les pêches que pour l'aquaculture, des mesures réglementaires et normatives s'imposent aux niveaux mondial, régional et national, de même qu'une assistance, un renforcement des capacités et une approche intégrée englobant les secteurs connexes et les questions et les institutions impliquées.

1. Avantages comparatifs généraux: compétences techniques et expérience, pluridisciplinarité et large représentation géographique, masse des connaissances; reconnaissance en tant qu'organe impartial faisant autorité et facilitateur pour résoudre les problèmes et prévenir d'éventuels conflits; ampleur et intensité des contacts avec les membres et d'autres parties prenantes.

2. Avantages comparatifs spécifiques:

- Au niveau institutionnel, comme le reconnaît le rapport de l'EEL, la FAO est la seule organisation intergouvernementale mondiale expressément compétente pour traiter spécifiquement et de manière exhaustive et intégrée de la pêche et de l'aquaculture. Aucune autre instance, même au sein de l'Assemblée générale de l'ONU, n'est dotée d'un mandat analogue. Les travaux de son Comité des pêches avec ses deux Sous-Comités sur le commerce et l'aquaculture respectivement témoignent de cette compétence.
- Au niveau normatif, l'Organisation dispose d'un avantage comparatif unique grâce au Code de conduite pour une pêche responsable, seul instrument-cadre fournissant des orientations pour toutes les activités concernant les pêches et l'aquaculture, de l'eau à la table, et au fait qu'elle est institutionnellement responsable de l'élaboration et de la promotion de la mise en œuvre du Code et de ses instruments connexes, comme les plans d'action internationaux, les directives internationales ou techniques et les accords ayant force exécutoire, dont certains ont déjà été adoptés tandis que d'autres doivent encore être élaborés.

2. Vision d'ensemble et principaux objectifs:

Dans le cadre des trois Objectifs mondiaux des Membres, mais aussi conformément aux objectifs de la communauté internationale définis dans des instruments comme le Plan de mise en œuvre de Johannesburg du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) et les résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies sur la pêche durable¹,

¹ Dont la Résolution 62/177, qui considère notamment, "qu'il faut d'urgence prendre des mesures à tous les niveaux pour assurer une utilisation et une gestion viables à long terme des ressources halieutiques par une large application du principe de précaution".

le Département des pêches et de l'aquaculture a défini une stratégie caractérisée par la vision générale suivante:

Utilisation responsable et durable des ressources halieutiques et aquacoles, contribuant de manière considérable au bien-être humain, à la sécurité alimentaire et à l'atténuation de la pauvreté.

Cette vision débouche sur un objectif global, qui est formulé dans l'énoncé de mission:

Renforcer la gouvernance mondiale et les capacités techniques et de gestion des membres et promouvoir la recherche d'un consensus pour une meilleure conservation et une meilleure utilisation des ressources aquatiques.

Dans le cadre de cette vision et de cet objectif global, quatre objectifs à long terme ont été définis:

Objectif 1: La FAO comme référence mondiale pour une pêche et une aquaculture responsables

Objectif 2: Performance optimale grâce à un environnement porteur

Objectif 3: Responsabilisation grâce à des instruments et des processus efficaces

Objectif 4: Optimisation des synergies et du champ d'action

3. Principaux résultats attendus et bénéficiaires

<p>Renforcement de l'élaboration et de la mise en oeuvre de politiques nationales et internationales et amélioration de l'accès à l'information:</p>	<p><u>Identification des thèmes à traiter au niveau mondial:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise de conscience et reconnaissance accrues du rôle de la pêche et de l'aquaculture (lutte contre la pauvreté et sécurité alimentaire) et amélioration du statut du secteur de la pêche et de l'aquaculture. • Inclusion des pêches et de l'aquaculture dans les instruments internationaux présents et futurs qui reflètent et concrétisent les objectifs mondiaux pour le développement <p><u>Promotion des instruments nationaux et internationaux et élaboration de politiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du développement durable des ressources aquatiques aux niveaux national, régional et mondial, par la mise en oeuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et des plans d'action internationaux aux niveaux national, régional et mondial et par l'élaboration et la mise en oeuvre d'instruments nouveaux et complémentaires. • Établissement de normes communes, création de consensus et d'ententes internationales en étant un forum neutre • Fourniture d'une assistance aux États membres pour faciliter la formulation et la mise en oeuvre de politiques et de stratégies concernant la pêche et l'aquaculture propres à améliorer le bien-être humain • Participation active à l'élaboration des politiques nationales et internationales en matière de pêches et d'aquaculture <p><u>Collecte et analyse de données; information/communication et documentation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance et accessibilité accrues de la FAO en tant que centre d'excellence pour la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations et d'études de haute qualité sur les pêches et
---	--

	l'aquaculture et comme source de connaissances faisant autorité; accès à l'information plus facile pour les membres et les autres parties prenantes; produits répondant à leurs besoins, à leurs attentes et à leurs exigences.
Contribution à la gestion efficace et à l'utilisation responsable des ressources aquatiques dans un contexte écosystémique et amélioration du bien-être de toutes les parties impliquées dans la production et l'utilisation des ressources aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la capacité des Membres et des parties prenantes à gérer de manière responsable les ressources aquatiques vivantes et à parvenir à une utilisation optimale de celles-ci; • Mise en œuvre active de l'approche fondée sur l'écosystème dans le secteur des pêches et de l'aquaculture dans un nombre important de pays; • Progrès vers une production et une utilisation durables et une répartition équitable de tous les avantages tirés des ressources aquatiques

4. Questions relatives à la mise en œuvre:

Participation efficace aux forums internationaux et création de cadres et d'instruments reconnus dans le monde entier pour parvenir à une production et à une utilisation responsables	<p><u>Renforcement institutionnel:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Efficience améliorée de la FAO, du Comité des pêches et des organes régionaux des pêches prouvée par une série d'indicateurs <p>Participation des bureaux régionaux et des bureaux des représentants de la FAO à tous les stades des activités du Département des pêches (de la collecte d'informations à la prise de décisions et à la mise en œuvre)</p> <p><u>Création de réseaux:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de réseaux avec des entités (intérieures et extérieures) et des particuliers • Identification et suivi des forums pertinents et participation à leurs activités, le cas échéant.
Amélioration de la mobilisation des ressources ainsi que de performance en général en créant un environnement qui soit davantage stimulant et porteur et en établissant des relations synergiques	<p><u>Mobilisation de ressources</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation améliorée de ressources extra-budgétaires et intégration dans le programme ordinaire <p><u>Performance optimale grâce à un environnement porteur et stimulant</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation plus efficace des ressources humaines et financières grâce à l'établissement de priorités et à la sélectivité; incitation active à un rendement optimal du personnel et à la réalisation efficace des activités. • Travail d'équipe planifié et sentiment d'appropriation qui motive et récompense le personnel • Collaboration intérieure et extérieure efficace pour améliorer la planification, la participation et la prise de décisions <p><u>Renforcement de l'efficience, de la valeur et de la portée du travail de l'Organisation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture en créant des partenariats synergiques avec toutes les organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes (conformément à la recommandation relative à la promotion des partenariats formulée dans le rapport de l'EII).</u></p>